

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 18 octobre 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents: 15

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4

M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : 1

M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

MARCHE PUBLIC CONCERNANT L'ETUDE DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Monsieur Le Maire :

Rappelle les différentes délibérations concernant le projet d'étude de programmation architecturale de la bibliothèque de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Il énonce qu'un appel à concurrence a été lancé le 25 juin 2018.

Précise qu'après l'ouverture des plis par la CAO réunie le 17 juillet 2018, trois offres ont été considérées recevables (deux offres reçues hors délais ont été écartées). La CAO s'est réunie le 17 octobre 2018 à 9h00 afin de retenir un candidat au vue du rapport d'analyse des offres.

Précise qu'après analyse du rapport d'analyse des offres et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la CAO a jugé l'entreprise FLORES la mieux classée.

Propose à l'assemblée de retenir l'entreprise FLORES qui a aura formulé l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre globale étant de 59.054€ HT (dont 29.908€ HT pour la tranche ferme ; 7.819€ HT pour la tranche optionnelle 1 ; 11.485€ HT pour la tranche optionnelle 2).

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré:

- Accepte de retenir l'entreprise FLORES qui a aura formulé l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre globale étant de 59.054€ HT (dont 29.908€ HT pour la tranche ferme ; 7.819€ HT pour la tranche optionnelle 1 ; 11.485€ HT pour la tranche optionnelle 2). ;
- Charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	1
Pour :	16
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 23 octobre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour copie conforme
005-200034502-20181023-20182310-0064-DE

Accusé certifié exécutoire

Le Maire,

Réception par le préfet : 24/10/2018

Publication : 24/10/2018

